

## Question au CM - Groupe AdG

### Que compte faire la Municipalité pour réduire les excès en matière d'emballages ?

Mme la Présidente, M. Le Président, MM. les Municipaux, chers Collègues  
Selon une étude de l'Office fédéral de l'environnement de 2011, les emballages plastiques, PET exclu, représentent 41,3 kilos de déchets par habitant et par année. De nombreux produits sont emballés de plusieurs couches de plastique et cartons qui ne font que remplir les poubelles et posent problème aux consommateurs qui n'ont souvent pas d'autre choix que d'acheter des marchandises pré-emballées et à qui incombe la charge de se conformer au règlement lié à la taxe au sac.

Le Grand Conseil valaisan est prêt à lutter contre le sur-emballage de nombreux produits de consommation, surtout alimentaires. Il a accepté, la semaine passée, un postulat pour l'installation de plate-formes de déballage dans les grandes surfaces.

La Municipalité est-elle prête à inclure dans son nouveau règlement sur la taxe au sac une incitation pour que les principales surfaces commerciales de Monthey proposent des plateformes de déballage permettant aux consommateurs de laisser sur place les emballages superflus ? Outre le fait de réduire le volume de déchets et donc les frais des citoyens, cette mesure pourrait responsabiliser les commerces et par extension leurs fournisseurs à la problématique du sur-emballage.

Pour cela un label communal de lutte contre le gaspillage et les déchets, ou tout autre proposition visant à atteindre cet objectif, pourrait être décerné aux commerces vertueux.

Je vous remercie pour votre réponse que nous souhaitons recevoir sous forme écrite.

Blaise Carron

Groupe AdG  
Monthey, le 12 mars 2018